

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique VOLVO BM	Type 6 4 6	Fiche d'homologation N° CH 5850 13
--	--------------------------------	---------------	---------------------------------------

Constructeur	VOLVO Bt AB, Eskilstuna, Schweden		
Identification	"646" sur la plaquette du constructeur		
Plaquette constr.	à gauche, au centre, latéralement, sur la carrosserie		
N° du châssis	à gauche, au centre, latéralement, sur la carrosserie, au-dessus de la plaquette du constructeur		
Ident. du moteur	"TD 42" à droite, latéralement, sur le bloc		
Importateur princ.	AUTOMOBILES VOLVO SA, Abteilung Baumaschinen, Industriering, 3250 Lyss		
Véhicule homologué	3048	Signes fixes dans code du type	646

Chassis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	hydrostatique avec assistance hydraulique
Transmission	mécanique, boîte sous charge, convertisseur de couple
Nombre de vitesse	4 Entraînement toutes roues **
Frein de service	hydraulique, 1 circuit, à disques, sur les roues AR, soupape à main pour freinage indépendant
Frein auxiliaire	mécanique, à disques, sur les roues arrière
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circ.	-

Moteur			
Marque	VOLVO	Type	TD 42
Construction	en ligne	Temps	h
Carburant	D	Position	avant
Retrodisa.	eau	Nombre cylindr.	h
Alésage	105,57	Course	120
Cylindrée	4199	CV-impôt	21,39
Puissance en CV	71 DIN	à U/min	2300
Bruit à proximité 95		dB/A à U/min	2280 +)
Silencieux	1= 570 x Ø 133 mm		
Mesure des gaz	Bosch noirissement 2,0 à 1980 t/min		
Déparasitage	- (Pacharach 4,5)		

Carrosserie	pelle et excavatrice		
Nombre de portes	2	Indic. vit	-
Ceintures sécurité	-	Rétroviseur	gauche + droite
Cale	400x300x230	Attelage	-
Antivol	-		
Nombre de places	1 av.	centre	ar.
Dimensions ++)	int.	ext.	
Longueur		8400	Empattements 2350 /
Largeur		2360	/
Hauteur		4000	Voie av 1850 ar 1830
Porte à faux	lat.		Voies av - ar -
	av	2550	
	ar	3500	Braquage g 10700 d 10800
Distance volant - vers l'avant du véhicule			4500

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	3470	6660	10130 ++)
Charge utile			
Poids total	3470	6660	10130
Garantie fabr.			10600
Dimens. pneus	14.9 - 24	18.4 - 34	(Variantes voir remarques)
Pty / bar	14 / 3,0	14 / 2,6	
Charge pour V max	4750	7460	
	30	30	
Garantie poids remorqueable avec frein			
Garantie poids remorqueable sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorqueable testé			
Vitesse maximale selon le constructeur			30 km/h
Vitesse maximale testée			27,3 km/h
27,3 km/h à 2280 t/min au moteur			

Equipement §)	CR (E)
Feux de route	CR (E)
Feux de croisement	ULO CH 1 0503 01
Feux de position	R (E)
Feux rouges	S1 (E)
Feux stop	1 (E)
Clignoteurs	av 1 (E) 4 (E) ar 2a (E)
Caïadiopres	av I (E) ar 2+2 I (E)
Feux de gabarit	av A (E) ar
Feux complément.	4 lampes de travail avec lampe-témoin
Eclairage plaque	1 balai
Essuie-glace	KLAXON CH 5 0701 01 sans lave-glace
Avertisseurs	ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (vhc. spécial)		
Marque et type	VOLVO BM 646		
Homologation N°	CH	5850 13	
Carrosserie	pelle + excavatrice		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	10130	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	21,39
Poids total	10130	Cylindrée	4199

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'AV du véhicule 4500 mm; le porte à faux AR dépasse les 80 % de l'empattement.
- **) Entraînement : sur toutes les roues, les roues avant pouvant être libérées; blocage du différentiel arrière.
- +) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 27,3 km/h, M4, IA 19,74 = 84,5 dB/A.
- ++) Dimensions + poids : avec la pelle standard KL 900.
- §) Equipement : la hauteur et la distance depuis le bord des feux de croisement ainsi que la distance depuis l'avant des clignoteurs AV latéraux sont admises pour raisons techniques; les clignoteurs et les feux de gabarit AV sont montés sur la protection de la pelle.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 118 - vitesse maximale 25 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire;
- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir obligatoire: sur les dents de la pelle, à l'AR sur les pare-boue, sur le bras de l'excavatrice;
- 138 - protection: sur les dents de la pelle;
- 140 - les béquilles doivent être repliées et assurées;
- les parties suivantes doivent être assurées: le bras de l'excavatrice dans l'axe longitudinal et son inclinaison par une pièce intermédiaire (pour respecter la hauteur maximale de 4000 mm).

Lyss, 21.12.77

Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules